

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais :

LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCUAIRES, CONNAISSMENTS, ET FACTUMS DU PPEL, BLANCS D'ALVOLSATS, DE NOTAIRES, ETC.

Tout exécuté avec goût et à très prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 FEVRIER 1848.

PROCES BEAUDRY.

Nous publions aujourd'hui en entier traduite du Herald l'instruction du procès que M. Prédent Beaudry de cette ville, vient de subir pour avoir tiré un coup de pistolet sur la personne de M. John Leeming. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir qu'après une lecture attentive des faits de la cause et des témoignages, le public comme nous demeurera convaincu de l'absence de toute préméditation et mauvais sentiments chez M. Beaudry quand eut lieu cette infortunée affaire ; nous le faisons encore pour prouver à tout le monde la malice et l'injustice de l'attaque brutale que le Transcript d'hier contient contre M. Beaudry. Ce misérable journal s'efforce de faire croire que M. Beaudry fit une tentative préméditée pour tuer M. Leeming, poussé qu'il était par un sentiment de vengeance. Comment peut-il supposer cela, quand la preuve du procès lui donna le démenti le plus formel ? Le Transcript se plaint fort de la sentence qui condamne M. Beaudry à deux mois de prison et il en prend occasion de dire qu'il se fait l'avocat de Carroll, l'assassin de Roberts et de MeShano. Il fait une comparaison entre le vil meurtrier qui voulait tuer ses semblables de propos délibéré, l'homme sans caractère, irrogant, tapageur, brutal que le jury du pays vient de trouver coupable de meurtre, et M. Beaudry un citoyen respectable, d'un caractère doux et paisible, qui dans son adversaire !

Selon le Transcript, l'un est aussi coupable que l'autre. Nous ne répondons rien à cela. Mais nous voudrions bien savoir de quel droit ce journal revient contre la décision du jury dans ces affaires ? Est-ce là la pratique en Angleterre, British practice ? Vous vous moquez souvent des institutions et des usages de nos démocratiques voisins, mais vous faites souvent pis qu'eux, quand vous ne respectez pas les vôtres. Nous croyons qu'il n'y avait rien du plus sacré pour un sujet anglais que l'institution du jury et que quand il avait décidé, il fallait en passer par là. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi selon le Transcript. Heureusement que ses doctrines extravagantes et stupides sont estimées à leur juste valeur parmi nous.

Avant de terminer nous ne pouvons nous empêcher de signaler à l'animal version publique l'incharnement hostile que M. le procureur-général Badgley a déployé contre M. Beaudry dans le cours de l'instruction du procès. Il a d'abord reculé 20 jurés et voulait continuer, contre tout usage, à en recuser d'autres, et l'aurait fait si on ne l'eut pas arrêté. Mais on n'agit pas ainsi avec le vieil habitué des cours de justice, le meurtrier, le voleur ! Pourquoi cet acharnement ? Et encore pourquoi dire aux jurés que vous prouverez des menaces antérieures à l'affaire, quand vous n'avez aucune preuve à cet égard ? Cette conduite ne nous étonne pas de la part de M. Badgley. Il a porté dans ce procès tous ses préjugés étroits et ses insinuations politiques.

Nous donnerons dans notre prochaine feuille l'adresse de M. Drummond aux jurés en faveur de M. Beaudry.

(COUR DU BANC DE LA REINE.) JURISDICTION CRIMINELLE.

Vendredi, 11 février, 1848.

Devant Son Honneur le Juge-en-Chef Rolland et M. le Juge Smith.

LA REINE vs. BEAUDRY.

M. P. Beaudry est amené à la barre sous l'accusation d'avoir déchargé une arme à feu avec intention de meurtre sur la personne de M. John Leeming de cette ville.

Le procès commença par la récusation des jurés par M. le Procureur-Général Badgley. Il en recusa vingt et veut continuer, mais au vingt et unième, le conseil du prévenu M. Drummond fait objection prétendant que l'officier de la couronne n'a pas droit de recuser. Il avait toujours cru qu'on ne pouvait sans cause ni raison recuser plus de vingt jurés.

Le Procureur-Général cita à l'appui de ses prétentions Coke sur la 31e Édouard 1er et une décision récente dans un procès de Frost en Angleterre (rapporté dans Joy sur la preuve) dans lequel il fut décidé que la couronne avait un droit illimité à la récusation préemptoire jusqu'à ce que la liste fut épuisée.

M. Drummond alla à son tour citer quelques autorités quand le Procureur-Général intima qu'il abandonnait sa prétention.

M. Badgley s'adressa ensuite aux jurés et détailla les faits de la cause que l'on trouve dans les témoignages suivants :

M. John Leeming.—Je demeure à Montréal dans la dernière maison, rue Bleury à droite, en montant. Il y a un pavé de bois le long de cette rue de ce côté et il y a à côté de chez moi une clôture de planches de dix pieds de haut, qui se continue en montant jusqu'à la rue Sherbrooke. Dans la rue Sherbrooke la clôture a à peu près huit pieds. Dans la soirée du 15 janvier dernier, j'étais chez moi et un peu après sept heures et demi, la cloche fut sonnée ; les domestiques vont à la porte par le passage. Je m'arrêtai à la porte de la salle à manger, en tenant le bouton dans ma main, à pres d'une verge de la porte d'entrée de la maison. Je demandai qui c'était. Elle répondit : c'est encore un autre de ces gens qui sonnent et se sauvent. Je lui dis alors : laissez-moi sortir. Je sortis immédiatement. Il n'y avait personne autre dans la rue, qu'un individu montant la rue assez vite ; une minute n'avait pu s'écouler avant que je sortis après qu'on eût sonné. Je n'avais ni chapeau, ni gants ; mais j'étais habillé comme je suis aujourd'hui, seulement avec un habit différent. Il faisait clair de lune, mais le ciel était nuageux. Il n'y avait pas de lumière pour fuir de l'ombre. Je dis avant de partir : " Arrêtez, monsieur, pourquoi sonnez-vous ma cloche." Il ne fit pas de réponse et je partis après en disant : vous avez sonné ma cloche et je verrai qui vous êtes. J'insiste pour que vous arrêtez. Je le suivis. Il tourna le coin sur le pavé de bois. Nous courûmes tous deux. Il allait vite et quand je dis : arrêtez, arrêtez," je commençai à courir et il courut lui aussi. Je voulais le rattraper, mais je ne suis qu'un homme et le premier. Je pense qu'il était à à peu près un tiers de la distance entre ma porte et le haut de la rue quand je le vis. La distance est de 40 verges. Je l'ai mesuré ce matin. Il était à 10 ou 12 verges de moi quand je commençai à courir. Je le suivis jusqu'au coin et je tournai dans la rue Sherbrooke où je le vis encore devant moi à 8 ou 10 verges de distance. Il ne courait pas alors, mais il modérât sa marche. Quand je fus à deux verges près de lui, j'étendis mon bras pour lui mettre la main sur l'épaule, mais je ne puis dire si je l'ai touché réellement. J'avais l'intention de le saisir. En ce moment celui que je suivais se retourna à demi et fit feu sur moi. Je ne lui ris pas le visage et ne pus reconnaître sa voix, il ne parlait pas. La personne n'a pu me voir le visage mais il aurait pu, s'il se fut retourné. Je ne crois pas qu'il m'ait vu, jusqu'à ce qu'il se fut retourné à demi. Je ne pus le voir, vu le feu qui m'éblouit. Il n'y avait pas plus de deux verges de distance entre lui et moi. Je connais le prisonnier et j'ai eu avec lui des voix aux écuries à l'écurie et j'en connais pas ma voix, il doit en connaître aucune autre. Je ne sais pas si le prisonnier savait où je demeurer. J'ai demeuré là deux ans en septembre dernier. J'ai regardé le contenu du pistolet dans ma poitrine. Je dis : " Oh ! c'est là ce que vous voulez, n'est-ce pas ? " Il s'écoula alors dix fois plus vite qu'il était monté la côte et moi je courus après, en criant qu'il était blessé et " arrêtez l'homme, arrêtez le misérable, arrêtez l'animal." Je ne savais pas alors qui c'était et Je ne le sus que lorsqu'on le ramena à la maison de M. McGill. Il courait plus fort que moi. Mais MM. McDougall et Auldjo me rattrapèrent et continuèrent la poursuite. Ces MM. n'avaient pas de chapeaux et étaient sortis de leur maison en s'entendant crier. Ils dirent : " qu'y a-t-il ? " Je répondis, courrez toujours, le misérable m'a blessé et si vous courez ainsi, vous allez le rejoindre. Je ne perdis alors personne de vue et je vis deux autres personnes traverser la rue et nous joindre dans la poursuite. Tous tournèrent dans la plus prochaine rue, qui était la rue St. Urbain, une rue nouvelle où les voitures ne passent pas encore. Quand j'arrivai au bout de cette rue, ils poursuivaient en la descendant. Il y avait une ou deux femmes sorties des maisons voisines qui criaient. Je leur dis, ce misérable m'a blessé, j'espère qu'on le rattrapera. Je vis tout le monde s'arrêter au bas de la rue. D'autres avaient joint, et je dis : nous voir, il est blessé. Je courus vite en bas et les rejoignit. Un du parti le tenait empoigné, avec un pistolet en main, et dit que le misérable avait voulu le blesser aussi, mais la capsule a fait fausse amorce. Je ne connaisais alors de nom qu'un de ceux qui étaient là, c'était M. McDougall. Il y avait aussi un nommé Wilson et un autre nommé McCartin qui le tenaient. Je ne connaissais pas alors la personne arrêtée, mais je dis laissez-moi le tenir. Je mis alors ma main entre sa chemise et son habit et dis, vous ne m'échapperez que lorsque vous serez entre les mains du Capitaine Wiley. C'était bien la personne que je suivais. Je le sais parce que je ne le perdis pas de vue et je le reconnus par sa taille, son allure et son habit. Je ne sais comment je ne l'ai pas reconnu ce moment. Mais je ne l'ai reconnu que lorsque je fus ramené chez M. McGill. Je ne vis pas son visage, le collet de son habit était relevé. Chez M. McGill, je le plaçai dans une chaise et je vis que c'était Beaudry. Je dis alors, c'est vous Beaudry, est-ce aussi que vous payez vos vieilles rancunes ? Je comprends tout maintenant. Quand Beaudry tira sur moi, il avait un casque de pelletterie noir ou brun. Le prisonnier ne fit pas de réponse aux remarques que je lui adressai chez McGill. Les observations que je fis, se rapportaient à une série de malentendus relativement à des affaires entre nous. Je représentais plusieurs maisons anglaises qui ont des réclamations contre la Maison Beaudry et Frère dont le prisonnier est un des associés ; j'avais instruction d'agir suivant ma discrétion pour ces réclamations. Je dus agir avec beaucoup de fermeté et de sévérité. Il y avait eu un mauvais entendement entre

le prisonnier et moi pendant 12 mois, tel que nous ne nous parlions pas dans la rue. Ce sentiment était de nature à produire entre nous de l'animosité et l'aggravait jusqu'au temps de cette affaire ; chez McGill, j'étais mon habit et ma chemise de flanelle, qui avait absorbé déjà du sang et sur laquelle le sang coulait. J'indiquai maintenant l'endroit, mais la blessure est encore couverte d'un bandage. Je m'opposai à ce que le prisonnier fut conduit à la station de police par d'autres que la police régulière, et le Capt. Wiley fut mandé à qui je le livrai. Le Capt. du prisonnier était sur la table chez McGill quand je le vis pour la dernière fois. McCartin refusa de lui livrer le pistolet à d'autres qu'à la propre personne. Le pistolet était un revolver pistolet à cylindre, comme celui qu'on produit. Le Dr. McDougall fut mandé, chez McGill, parce que je ne voulais pas me rendre chez lui avant que je ne vis Beaudry entre les mains de la police. Le Dr. McDougall fut appelé, son la la blessure et dit qu'il y avait quelque chose à extraire. Je me rendis alors chez moi, disant que je préférerais que ce fut le Dr. Campbell qui ferait cela. La balle fut extraite et je dis laissez-moi la prendre dans ma main une bonne fois. Elle était marquée, et je crois que c'est la balle produite, qui fait au pistolet. Je fais serment que c'est le prisonnier qui a tiré sur moi.

Transquestionné.—Depuis le 14 Décembre ma cloche avait été sonnée presque tous les soirs ; ceci est arrivé le samedi soir, et elle avait été sonnée assez souvent durant la semaine pour être une nuisance. Je sais qu'elle fut sonnée mercredi soir par quelqu'un qui disparut, quand on fut à la porte. Cette sorte de trouble peut être arrivé avant le 14 décembre, mais je suis sûr pour cette date. Il y avait de mauvais sentiments entre nous—de mon côté comme du sien, car j'avais bonne raison.

Geo. W. Campbell, M. D.—Je fus appelé le 15 janvier pour me rendre auprès de John Leeming. Je le trouvais dans sa salle à manger et il me montra une blessure. Je lui recommandai de se mettre au lit et je sondai la blessure et trouva la balle. La blessure était à un pouce de pouces du haut de l'os de la poitrine. La balle était descendue au côté gauche, ayant apparemment fait un détour près de l'os, je fis une incision auprès et fit l'extraction. La balle produite est celle qui fut extraite. Elle fait au pistolet et ressemble aux autres cinq balles qui sont dans les canons du pistolet; Je livrai la balle à M. Amidot le Magistrat de Police.

Transquestionné.—M. Leeming est maintenant rétabli, mais la blessure pouvait et aurait probablement été mortelle si la balle eût passé entre deux côtes, au lieu d'être détournée par l'os de la poitrine.

Le Dr. A. McDougall confirme la déposition de M. McGill.

Je venais au service de M. Leeming le soir qu'il fut blessé. Se rappelle qu'il est sorti. Immédiatement avant, la cloche fut sonnée et je fis à la porte. Quand je l'ouvris je ne vis personne, mais je regardai pas derrière M. Leeming était à la porte de la salle à manger, près de la porte d'entrée. M. Leeming sortit immédiatement sans chapeau, gants, canne ou autre chose. Je ne vis rien de plus jusqu'à ce que M. Leeming revint. La cloche ne fut pas sonnée avec violence ce soir là, mais différents soirs avant, elle fut sonnée fort. J'entendis la détonation d'un pistolet quelques minutes après que M. Leeming fut sorti, pas plus longtemps qu'il ne faudrait pour tourner le coin de la rue. Quand M. Leeming sortit, les deux portes de la maison étaient ouvertes. Je les avais ouvertes. Je me regardai pas dehors, parce que j'avais été fait si souvent, j'avais peur.

Robert McCartin.—Le 15 janvier dernier je demeurais vis-à-vis la Veuve Fisher, dans la rue Sherbrooke. La rue St. Urbain est vis-à-vis, un peu d'un côté. Il n'y a pas de bâisses dans cette rue, dans la partie près de ma maison. J'étais dehors parlant à Mlle. Wilson qui était dans sa porte à côté de chez moi et j'entendis la détonation d'un pistolet dans la direction du coin des rues Bleury et Sherbrooke. Je ne vis pas la fleur et ne regardais pas de ce côté, j'entendis ensuite des personnes courant sur le pavé en bas. J'entendis quelqu'un crier : " arrêtez-le, il m'a blessé." Je vis quelqu'un venir en courant vis-à-vis la porte de la maison de Mlle. Fisher. J'étais de l'autre côté. Je dis : " arrêtez mon brave homme que nous verrions qui est blessé." Je ne vis personne autre venir dans cette direction. La personne continuait à courir et je le suivis, lui disant toujours d'arrêter, jusqu'à ce qu'il descendit dans la rue St. Urbain. Je lui dis alors que s'il ne voulait pas s'arrêter, je prendrais sa vie, parce que c'était lui qui avait blessé l'autre. Il se retourna alors. Je courus et le saisis par le collet de son paletot. Je lui dis : arrêtez-donc que nous voyions qui est blessé ; je ne vous lâche pas jusqu'à ce que j'ai vu. Le prisonnier me dit : si vous ne me lâchez pas, je fais feu sur vous et il pointa immédiatement son pistolet vers ma poitrine. Le pistolet fit fausse amorce. Je dis alors, " misérable vous m'avez blessé d'entre en outre." J'étais si surpris que je ne savais pas si j'étais blessé. Je le saisis alors et tenant ses mains baissées, je le jetai sur le dos, sautant sur lui à deux genoux et lui ordonnant de livrer ses armes. Il refusa et leva encore la main pour me tirer un coup de pistolet dans le visage. Quand je l'eus relevé, j'essayai de s'échapper. Je le traipai avec ma main. Ça pu faire venir le sang. Mon frère et M. Wilson vinrent à mon secours et nous le fîmes remonter 12 à 13 verges et alors plusieurs personnes me joignirent. Parmi eux était M. Leeming sans son chapeau et avec son habit à moitié boutonné. Je ne le connaissais pas alors. M. Auldjo demanda à voir le pistolet et à le garder. Le témoin refusa de le livrer. M. Leeming empoigna le prisonnier et ne le lâcha que lorsqu'il fut entré chez M. McGill. Quand ils furent là, quelqu'un dit : " Es-ce vous M. Beaudry ? " Le prison-

nier à la barre est la personne que je suivais et que j'arrêtai et le pistolet est le même. Quand je renversai le prisonnier par terre, son casque tomba, mais je n'y fis pas attention.

James McCartin, frère du dernier témoin et M. Wilson le jardinier de M. Lunn confirmèrent la déposition de Robert McCartin.

M. Auldjo confirma aussi quelques parties des témoignages précédents. Le prisonnier allait être traité brutalement par ceux qui le tenaient, le témoin intervint. Le prisonnier pour les empêcher de continuer ce traitement, s'écria : " ce n'est pas moi."

Transquestionné.—Je passai près de M. Leeming à la poursuite du prisonnier, mais je ne le reconnus pas. Je crois que le canon du pistolet produit est assez fort pour soutenir une décharge de la charge qu'il contient, mais il est mal chargé. Mon impression est que McCartin est la seule personne qui au commencement poursuivait le prisonnier. Le reste suivit après que le pistolet eut raté. Le pistolet est demeuré dans la même condition qu'il était quand il fut pris jusqu'au temps où il fut remis entre les mains du capt. Wiley.

John Hall, Armurier.—Le pistolet produit est un revolver, un pistolet à cylindre qui tourne quand le chien est tiré. Quand il est chargé il peut mettre une capsule sur chaque amorcée. Il n'y avait qu'une capsule capable de servir et les restes de deux autres. Il y avait cinq charges et un canon semblait avoir été déchargé. Le pistolet était chargé par le canon.

Capt. Wiley, chef de police, le 15 janvier fut mandé pour aller chez M. Auldjo, à la requête de M. Auldjo qui lui dit que M. Leeming avait été blessé et que le coupable était arrêté. McCartin donna le pistolet produit au témoin et il le garda jusqu'à ce qu'il fut donné au grand connétable.

Transquestionné.—Le prisonnier avait une blessure sur le côté droit de la tête d'où le sang coulait. Il avait aussi un œil noir. Lundi matin Beaudry lui montra une contusion sur son front.

Benjamin Delisle, le grand connétable, identifia le pistolet comme étant celui que lui donna le capt. Wiley.

La se borna la preuve de la contusion.

MM. Carlier et Drummond s'adressèrent au jury et appelèrent ensuite les témoins suivants :

John Levy.—Il y eut une élection en janvier et les membres élus furent proclamés le 15 janvier. Il y avait de l'excitation vers ce temps là et il y eut une attaque sur une assemblée chez Moffatt dans le cœur de la ville. Le témoin fut frappé à la tête en cherchant à fermer les portes et à empêcher la foule d'attaquer la maison. Le peuple était armé. Ils étaient commandés par quelques personnes et semblaient prêts à faire violence. Il ne croit pas que les quelques hommes de police qui gardent la ville étaient capables d'empêcher la violence. Il y avait d'autres personnes à l'assemblée, mais il ne les connaît pas.

Joseph Marion.—Il y eut des actes de violence à la dernière élection. Un feu commença sur lui-même dans la rue Sic. Elizabeth par sept bandits, qui le frappèrent sur le derrière de la tête, le terrassèrent et lui noircirent les yeux.

F. Contant, H. Belmar, Henry Hogue, Chs. Lalorg, Sr., Goyet, Frs. Prudhomme et Chs. J. Coursoy, éc., avocat, donnèrent un semblable témoignage.

Le dernier témoin prouva aussi que le prisonnier portait ordinairement le collet de son habit haut. Il était armé durant l'élection aussi bien que d'autres personnes, et l'était par mesure de sûreté. Le soir de la proclamation, le témoin vit le prisonnier et en sortant il dit au prisonnier qu'il avait reçu des lettres menaçantes. Le prisonnier lui dit qu'il n'avait pas peur, que ses croisées seraient brisées. Le témoin lui dit qu'il devait être armé et le prisonnier répliqua qu'il ne savait pas s'il devait porter ses pistolets ou non. Le témoin dit, qu'il n'y avait pas de danger le jour, et le prisonnier dit : " Je ne serai pas sans armes le soir." Quelques personnes sortirent armées pendant une semaine après l'élection. A toujours considéré M. Beaudry comme un parfait gentilhomme, d'un caractère doux, qui ne pourrait commettre un meurtre prémédité, et qu'il n'était pas non plus vindicatif. C'est un jeune homme intelligent.

J. Huston.—Vit le prisonnier le samedi précédent les jours de poll. Le témoin vit ce jour là des hommes armés de bâtons et rencontra ensuite M. Beaudry ; comme ces hommes passaient, quelqu'un lui dit qu'ils appartenaient au parti tory. Le témoin dit que c'était des jeunes gens qui pouvaient bientôt être mis à l'ordre. Beaudry dit alors : Vous faites mieux de ne rien dire devant des gens que vous ne connaissez pas ; il dit aussi qu'il avait assisté à une assemblée où il y avait eu une émeute, qu'il y avait beaucoup d'excitation, et qu'il avait conservé son sang-froid, parce qu'il avait quelque chose qui lui donnait de la confiance, ce qui fit croire au témoin que le prisonnier voulait lui dire qu'il était armé.

Janvier Terroux a connu le prisonnier pendant 5 à 6 ans, et a acheté un pistolet pour lui le samedi précédent les jours de poll. Le prisonnier lui dit que tout le monde s'armait et qu'il voulait en faire autant. Le témoin vendit plusieurs paires de pistolets. Il croyait que c'était prudent de s'armer. Le prisonnier avait un caractère doux et irréprochable. A conversé avec lui relativement à l'arrangement de ses affaires avec M. Leeming et ne l'a jamais entendu rien dire qui montrât de la rancune contre M. Leeming.

J. D. Bernard.—Eut souvent des affaires avec le prisonnier depuis 1842. L'a toujours pensé très doux de caractère et très honorable dans ses transactions. A causé avec le prisonnier relativement à l'arrangement de ses affaires et ne l'a jamais vu montrer envers M. Leeming aucune rancune. L'arrangement final des affaires du prisonnier eut lieu le 22 novembre.

Capt. Wiley.—Il y a 64 hommes de police pour protéger la ville, dont 21 étaient de se r-

vice le soir, croyait que ces hommes répandaient dans la ville, étaient incapables de préserver l'ordre lorsque des bandes d'hommes armés parcouraient la ville. Quand le prisonnier fut arrêté, il avait des claques et n'était pas habillé comme pour courir.

Henry Thomas.—De la maison Masson, Bruyere et Thomas, donna au prisonnier un bon caractère comme une personne douce et obligeante et fut fort surpris lorsqu'il entendit parler de l'affaire. Avait souvent parlé au prisonnier de ses affaires avec M. Leeming, mais n'a jamais remarqué qu'il montrait de mauvais sentiments à son égard. Il regrettait seulement que M. Leeming fit autant de difficultés. Dans une occasion M. Leeming exprima du mécontentement sur ses comptes, comme le témoin et d'autres créanciers firent aussi.

J. Gendreau.—Avait aidé M. Beaudry à charger son pistolet. Un peu de poudre fut mise dans le canon et après les balles furent enveloppées dans du papier et mises dans la gueule du canon. Il avait eu un soir une conversation avec M. Beaudry sur ses affaires et le témoin dit qu'il approuvait fort le zèle que M. Leeming avait déployé pour les créanciers anglais. Le prisonnier l'approuvait aussi.

Lewis Harkin.—Connaissait le prisonnier pour un homme d'un caractère doux. Il était très estimé. Durant l'élection, le prisonnier vint le trouver le soir après le poll chez Mde. St. Julien. Le témoin demanda comment l'Officier-Rapporteur s'était conduit et spécialement comment M. Leeming s'était conduit. Le prisonnier dit qu'il s'était conduit de manière à satisfaire tout les partis et il dit cela d'une manière qui parut au témoin, comme s'il eût été content d'avoir l'occasion de parler ainsi.

Mugloire Desnoyers.—Le mercredi précédent l'événement en question, le prisonnier était chez Mde. St. Julien toute la soirée jusqu'à 10 heures. Il vit M. Beaudry presque tous les soirs durant l'élection.

Alexis Mousseau et Pierre Hervieux.—Connaissent le prisonnier pour un homme doux et l'ont vu le 13 janvier.

J. G. Burthe, éc.—Connaît aussi le prisonnier pour un jeune homme d'un caractère doux. Témoin demeuré dans la rue Bleury et eut souvent la cloche de sa maison sonnée au temps de cet accident. Il avait arrêté et pris des enfants sur le fait et les avait conduits à leurs parents. La cloche fut sonnée un jour 12 fois dans un quart d'heure, et ceux qui sonnaient disparaissaient comme des phantômes. Il serait plus facile de se cacher de l'autre côté du chemin et dans des porches et portes-cochées qu'en tournant le coin de la rue Bleury. Des personnes s'échappaient même en plein jour.

Etienne Parent, éc.—Demeure dans la rue Bleury, connaît le prisonnier. Ce témoin donna le même témoignage que le précédent.

Thomas Delecloux, éc.—Demeure à Bellevue au pied de la Montagne, le prisonnier est son cousin-germain et avait une invitation générale de venir chez lui ; a pris le thé chez le témoin le dimanche avant son arrestation avec d'autres de sa famille. Nous nous visitons fréquemment l'un l'autre. Le prisonnier est un homme doux, paisible et plein de retenue.

Arthur de Bellère.—Ci-devant lieutenant au service de France. Le pistolet n'est pas chargé convenablement et il pourrait crever entre les mains de celui qui le déchargerait.

Après l'audition de ces témoignages en faveur de l'accusé, Son Honneur le juge en chef fit le résumé de la cause.

La présente accusation contre le prisonnier est pour avoir blessé avec intention de meurtre, secondement pour avoir poignardé, etc. etc. La charge est d'une nature très grave. Quand le sang a été répandu, que l'homme blessé ait été tué ou non, les lois demandent de celui qui a frappé la justification de sa conduite. La loi présume qu'il est coupable ; parce que prendre la vie à celui à qui Dieu l'a donnée, est une offense des plus sérieuses, dont il doit se justifier ; si un homme est menacé de perdre sa vie, il peut tuer celui qui le menace ainsi. S'il tue dans la chaleur de la passion, l'offense ne sera qu'un homicide ; c'est pourquoi il y a différents degrés de crime, et vous aurez à juger jusqu'où le prisonnier peut rendre compte de sa conduite. Quant à aucune intention de vengeance préméditée ; contre M. Leeming, qui pourrait avoir conduit M. Beaudry à sonner et ainsi à faire sortir M. Leeming pour tirer sur lui, la présomption semble en être effacée par la preuve. Il paraît par les témoignages que le prisonnier était sur le terrain par accident. Nous ne savons pas s'il connaissait ou M. Leeming demeurait. Il a prouvé qu'il avait été engagé dans des comités d'élection où il avait droit d'être, pour plusieurs soirs avant l'accident ; c'était en vue de l'élection qu'il avait acheté ce pistolet. Les différends entre M. Leeming et lui pouvaient être rendus au point d'expliquer sa conduite ; il semble que M. Leeming était lui sous cette impression, c'était son idée.

Il croit que le prisonnier était mécontent contre lui parce qu'il insistait sur certains arrangements avec ses créanciers. On avait même dit que des menaces seraient prouvées, mais aucune preuve à cet effet n'a été offerte. Sous ces circonstances, vous ne pouvez trouver de préméditation, si ce n'est dans l'acte lui-même. Il n'y a donc qu'une chose à examiner, si cet acte était un acte qui en lui-même porte la preuve d'une criminalité contre nature. Voici les faits : M. Leeming est tourmenté par sa cloche souvent sonnée pour rien, il sort pour voir qui l'a fait ce soir-là, et il n'y a de sa part rien de criminel. Il cric à une personne qui est à peu près à 30 pieds de sa porte, d'arrêter. Peut-être penserez-vous qu'il eût dû s'arrêter ; il n'y avait pas de raison de supposer que c'était un brigand qui le suivait, parce qu'il était dans une partie respectable de la ville et qu'il vit un être venir à sa porte. Il a pu savoir que la cloche avait été sonnée, parce qu'il passait en ce moment. Tout ceci, cependant n'est que con-